

Compte-rendu de la réunion du conseil du 19 mai 2021

Membres présents : Mmes Amandine GRAIZELY, Annie HUOT-MARCHAND, Jennifer MASSENOT, MM. Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HÉRARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Bernard LOIGET, Julien QUÉRÉ, Pascal STUDER

Arrivée de Julien QUÉRÉ à 20h20

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00

1. Validation du compte-rendu de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté par 10 voix POUR.

2. Projet de vente de terrain entre la Commune et la société INTOO

Le Conseil municipal a pour projet de vendre le terrain du foot – futur lotissement de Chardennay.

La société INTOO a fait la proposition de 12€/ m2. Il sera possible de détacher une partie de la parcelle AB 29 pour la vendre à M. RUCHET Sébastien et Mme GRAIZELY Laëtitia afin de pouvoir concrétiser leur projet (habitations pour les personnes à mobilité réduite ou personnes âgées)

Le Conseil municipal vote à 11 voix POUR et accepte de vendre à la société INTOO et à M. RUCHET Sébastien et Mme GRAIZELY Laëtitia.

Il s'agit d'un accord de principe.

Parcelles concernées :

AB 286 : société INTOO

B312 en partie : société INTOO et M. RUCHET Sébastien et Mme GRAIZELY Laëtitia

AB 289 en partie : M. RUCHET Sébastien et Mme GRAIZELY Laëtitia

3. Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe pour l'organisation de la mobilité

Après lecture de Monsieur le Maire du projet de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe pour l'organisation de la mobilité concernant la prise de compétence

Le Conseil municipal

- **APPROUVE à l'unanimité** le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
- **APPROUVE à l'unanimité** la modification statutaire en intégrant dans l'article « compétences supplémentaires », la ligne suivante : « Organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du Code des transports – Autorité Organisatrice des Mobilités »,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes consécutifs à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISE** que le transfert de la compétence, validé par arrêté préfectoral, prendra effet au plus tard au 1^{er} juillet 2021

4. Inscriptions d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs (PDIPR)

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition pour l'inscription d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs pour une meilleur visibilité, intérêt touristique.

Accord à l'unanimité de la proposition pour l'inscription d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe.

5. Devis Plan de relance ONF

Monsieur le Maire fait lecture du devis du plan de Relance ONF pour un montant de 1 800.00 € HT, assistance technique et administrative à la conduite d'un dossier d'aide et réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la mise en œuvre du volet reconstitution du plan de relance.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

6. Défense incendie

Mettre en place le plan DECI. (Défense Extérieur Contre l'Incendie)

Monsieur Christian HÉRARD sera en charge du dossier afin d'établir un inventaire des différents points d'eau. (à voir dans 6 mois)

DIVERS

- Etablissement des plannings pour le double-scrutin du 20 et 27 juin des élections Départementales et Régionales.
- La famille MASSENOT demande une concession au cimetière. Accord à l'unanimité du Conseil municipal.
- Terrain devant l'église : le fauchage du terrain est attribué à la GAEC HUOT-MARCHAND
- Terrain de football : le fauchage du terrain est attribué à la GAEC LOIGET
- Comité d'animation : le comité d'animation souhaite aider la Commune pour la restauration du terrain de Pétanque
- Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) : réorganisation de la Trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2021
- Remerciement de Madame MULLER Louise pour le cadeau de fin d'année
- Remerciement de l'association des Souvenirs Français pour avoir reçu une subvention de la Commune

- L'école Buissonnière :
 - o Inauguration le 26 juin
 - o Demande à utiliser le préau et la cour
 - o Demande à réaliser des travaux : accessibilité handicapée, notamment les toilettes
 - Accepté avec néanmoins accord de la commission bâtiment en amont

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.



**Le Maire
Vincent COURTY**